

NOVERTEX®

Désherbage des gazons de graminées
Homologation jeunes gazons et gazons installés.



➤ QUAND APPLIQUER ?

- Traiter au printemps dès le mois de mars par temps doux dès que la croissance des adventices est active.
- Sur gazons installés entre le 1er mars et 15 septembre et sur jeunes gazons entre le 1er mars et le 1er septembre.
- Traiter 3 à 5 jours après la tonte et attendre 3 à 5 jours avant la tonte suivante.
- Ne pas appliquer en période de sécheresse, attendre que la végétation redémarre après une pluie ou un arrosage.
- Sur jeunes gazons, le traitement est possible dès le stade 3 feuilles, lorsque les adventices dicotylédones se développent.
- Appliquer en absence de gel, de rosée ou de menace de pluie, sur un feuillage sec.

J	F	M	A	M	J
J	A	S	O	N	D

■ optimum ■ possible

➤ COMMENT APPLIQUER ?

USAGES	DOSES
Gazons de graminées – Désherbage	Jeunes gazons 2L/ha Gazons installés 4 L/ha

Mouillage 500L/ha

1/ PREPARER

Préparer la quantité de bouillie nécessaire en fonction de la surface à traiter.

- remplir au 1/3 la cuve d'eau claire avant de verser la dose exacte de **NOVERTEX®**,
- rincer 3 fois les emballages vides et verser l'eau de rinçage impérativement dans la cuve,
- compléter la cuve d'eau à la quantité de bouillie nécessaire, bien agiter.

L'utilisation d'un colorant temporaire et d'un adjuvant ; incorporés dans la cuve ; permettent de visualiser et d'améliorer l'application.

2/ TRAITER

Traiter sur les adventices présentes sans toucher les parties vertes des plantes à préserver : arbres, arbustes et massifs situés à proximité. (*L'utilisation de lances munies d'un cache protecteur est recommandée.*)

Traiter à basse pression (2 ou 3 bars maximum) avec des buses à fente (jet plat).

3/ NETTOYER

Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer aussi tuyauteries et buses.

Épandre l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie conformément à la législation en vigueur, à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée (*ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou sur une surface imperméable.*)

Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitements, il est impératif de bien le nettoyer.

Pour cela, utiliser un nettoyant spécifique afin d'éliminer toutes traces de produit susceptibles de provoquer des effets non intentionnels lors de la prochaine utilisation du matériel.

FICHE D'IDENTITE

USAGES

Gazons de graminées - Désherbage
A.M.M N°9400083 (NUFARM SAS)

DOSES HOMOLOGUÉES

Gazons de graminées – Désherbage :

- Jeunes gazons : 2L/ha
- Gazons installés : 4 L/ha

COMPOSITION

Mecoprop-p 100 g/L
Dichlorprop-p 100 g/L
Mcpa 200 g/L
Sous forme de sels d'amine.

FORMULATION

Concentré Soluble (SL).

CONDITIONNEMENT

Carton de 4 bidons de 5 L.

CLASSEMENT

GHS05 - GHS09 – Danger

PROFIL TECHNIQUE

3 SUBSTANCES ACTIVES COMPLÉMENTAIRES

ACTION SYSTÉMIQUE FOLIAIRE

LARGE SPECTRE D'EFFICACITÉ

SOUPLESSE D'EMPLOI

Produit formulé sous forme de sels réduisant les phénomènes de volatilité.

SÉCURITÉ

Utilisable sur jeunes gazons.



La société **LANGUEDOC CHIMIE** dispose d'un agrément d'entreprise exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Agrément phytopharmaceutique N°LR 00209

Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

NOTA : Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier. La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.

Le 14 03 2025



LANGUEDOC CHIMIE

ZI la Coupe –CS 90518 – 11100 NARBONNE / Tél 04 68 41 70 70

www.languedoc-chimie.com



NOVERTEX®

Désherbage des gazons de graminées
Homologation jeunes gazons et gazons installés.



➤ MODE D'ACTION

EFFICACITÉ

NOVERTEX®, est composé de 3 substances actives complémentaires absorbées par les feuilles et véhiculées par la sève dans l'ensemble de la plante (action systémique) qui perturbe la croissance jusqu'à la destruction des tissus de vascularisation, ralentissement et arrêt de la photosynthèse.

NOVERTEX®, permet de détruire les principales adventices dicotylédones pouvant envahir les gazons : achillée millefeuilles, pâquerette, picris, pissenlit, plantain, porcelle, renoncule, rumex, trèfle, etc...

NOVERTEX®, peut être utilisé aussi bien sur jeunes gazons, pour supprimer la compétition des dicotylédones et permettre aux jeunes graminées de bien s'implanter avant la première tonte, que sur gazons bien établis dans lesquels les adventices se développent.

SÉLECTIVITÉ

NOVERTEX®, est sélectif de la plupart des graminées rencontrées dans les gazons naturels et d'agrément : Ray Grass Anglais Appolo, Fétuque Bastide, Fétuque Bornito, Fétuque Echo, Paturin Ewtopper, Fétuque Houndug, Fétuque Olivia, etc...

SÉCURITÉ

Avec la formulation sel, **NOVERTEX®** est peu volatil et peut être appliqué à proximité d'arbres et d'arbustes d'ornement, à condition de ne pas appliquer sur les parties vertes de ceux-ci. Utiliser un cache protecteur.

➤ RECOMMANDATIONS

Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- Porter des vêtements, gants et lunettes de protection appropriés.
- Éviter toute formation d'embruns en traitant par temps calme surtout à proximité d'environnements sensibles, plantations, cultures, végétations spontanées que l'on désire conserver.
- Éviter de traiter à proximité des points d'eau, mares et cours d'eau.
- Ne pas traiter sur le trèfle s'il doit être conservé.
- L'utilisation d'un cache protecteur est recommandée.
- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.
- Délai de rentrée: 24h.
- En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les fiches données de sécurité sont disponibles sur internet: www.quickfds.com ou auprès de Nufarm.

STOCKAGE

Conservé hors de portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons (y compris ceux pour animaux) et dans l'emballage d'origine, bien fermé, à l'abri du gel. Les locaux de stockage doivent être frais et ventilés.

ZNT : Aquatique : 5 mètres

EMBALLAGES VIDES

Réemploi interdit. Bien vider le bidon, le rincer 3 fois à l'eau claire et mettre l'eau de rinçage dans la cuve de traitement. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Se renseigner auprès de Nufarm pour connaître la société la plus proche de chez vous qui participe à cette collecte. Respecter la réglementation locale.

AMM : 9400083

Contient : 100 g/L de Mécoprop-p – 100 g/L de Dichlorprop-p – 200 g/L de MCPA (sels de diméthylamine)

DANGER

H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P280 : Porter des vêtements de protection, des gants de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu et le récipient via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux conformément à la réglementation nationale.

Délai de rentrée : 24 heures.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone-tampon non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 : Pour protéger les arthropodes, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée pour une application de la préparation à une dose de 4 L/ha. SPe3 : Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone tampon non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée pour une application de la préparation à une dose de 2 L/ha et de 20 mètres pour une application de la préparation à une dose de 4 L/ha. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.



La société **LANGUEDOC CHIMIE** dispose d'un agrément d'entreprise exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Agrément phytopharmaceutique N°LR 00209

Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

NOTA :

Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier.

La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.

Le 14 05 2025



LANGUEDOC CHIMIE

ZI la Coupe -CS 90518 - 11100 NARBONNE / Tél 04 68 41 70 70

www.languedoc-chimie.com

